LA GESTION DES ENSEIGNANTS À L'UNIVERSITÉ

2026-2027 | 1 journée en présentiel

OBJECTIFS

Une formation complète consacrée à la gestion des enseignants à l'université. La matinée sera dédiée aux enseignants titulaires (statuts, recrutement, obligations de service, carrière,...), tandis que l'après-midi portera sur les enseignants contractuels et vacataires, avec un focus sur les modalités de recrutement, les conditions d'emploi et les spécificités de gestion.

PROGRAMME

1. Présentation des enseignants titulaires et de leurs conditions de recrutement

a) Professeurs d'université

➢ Voie initiale : concours national de l'agrégation des universités pour les disciplines juridiques, politiques et de gestion : article 48 du décret du 6 juin 1984

➢ Voie « longue » : article 46, 1° du décret du 6 juin 1984

➢ Recrutement spécifique au titre de l'article 46-1 du décret du 6 juin 1984 pour les anciens présidents et vice-présidents d'université

➢ Mutations : article 51 du décret du 6 juin 1984

b) Maîtres de conférences

➢ Concours : article 26 du décret du 6 juin 1984

➢ Mutations : article 33 du décret du 6 juin 1984

➢ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : article 29 du décret du 6 juin 1984

c) Modalités communes aux enseignants-chercheurs

➢ Création et composition des comités de sélection

➢ Fonctionnement des comités de sélection

➢ Approbation des recrutements par les conseils centraux de l'université

d) Enseignants du second degré

2. Présentation de la gestion de la carrière des enseignants titulaires

a) Avancement

b) Congé de recherches

c) Délégation

d) Détachement, disponibilité

e) Référentiel d'équivalences horaires, décharges

f) Régime de primes

3. Présentation des différentes catégories d'enseignants contractuels et de leurs conditions de recrutement

a) Enseignants associés

b) Lecteurs et maîtres de langues

c) Enseignants contractuels du second degré

d) Enseignants contractuels LRU

e) Chaires de professeur junior (CPJ)

f) Enseignants invités

g) Attachés temporaires d'enseignement et recherche (ATER)

h) Doctorants contractuels avec ou sans mission d'enseignement

i) Contractuels étudiants (tuteurs)

4. Présentation des enseignants vacataires et de leurs conditions de recrutement : décret du 29 octobre 1987

a) Les agents temporaires vacataires :

- ➢ Etudiants
- ➢ Retraités

b) Les chargés d'enseignement vacataires :

- ➢ Fonctionnaires et contractuels de la fonction publique
- ➢ Professions libérales et auto-entrepreneurs
- ➢ Salariés du secteur privé

Animée par Valérie LY – Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'Université Paris-Panthéon-Assas

INSCRIPTIONS

FPMD Formations – *www.fpmd-formations.fr*

Mail : *contact@fpmd-formations.fr*